

**CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA
MAISON FAMILIALE DE TALMONT SAINT HILAIRE**
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
412, avenue Notre-Dame
TALMONT SAINT HILAIRE (Vendée)

Exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale du 19 décembre 2020

Centre de Formation d'Apprentis
de la Maison Familiale de
Talmont-Saint Hilaire

Exercice clos le 31 août 2020

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'Association de la Maison Familiale de Talmont Saint Hilaire,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 22 novembre 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association le **CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA MAISON FAMILIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 3 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Règles et méthodes comptables » et « subventions d'équipement » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations et au traitement comptable des subventions d'investissement de votre association. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans ces notes et leur correcte application.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 3 décembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

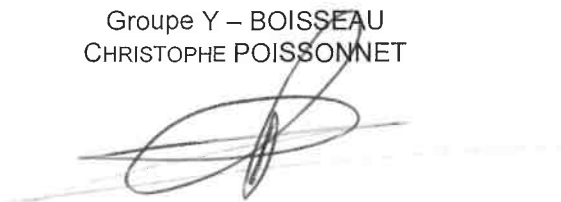
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon
le 4 décembre 2020
Le Commissaire aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU
CHRISTOPHE POISSONNET



Centre de Formation d'Apprentis
de la Maison Familiale de
Talmont-Saint Hilaire

Exercice clos le 31 août 2020

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes annuels

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF AU 31/08/2020

Intitulés	Brut	Amortis. Provisions	Net	Exercice N-1
Frais d'établissement				
Concessions et droits similaires	4 389,48	3 123,87	1 265,61	2 043,04
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 389,48	3 123,87	1 265,61	2 043,04
Terrains	635 534,73		635 534,73	635 534,73
Constructions	3 894 712,26	200 900,67	3 693 811,59	3 867 689,66
Instal. tech. mat. et outil. pédag.	236 221,45	217 256,93	18 964,52	22 167,25
Autres immobilisations corporelles	1 373 421,98	969 574,98	403 847,00	332 203,06
Immobilisations corporelles en cours				77 308,23
Acompte/commande d'immobilisation				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 139 890,42	1 387 732,58	4 752 157,84	4 934 902,93
Parts sociales et titres	642,50		642,50	633,38
Autres titres immobilisés	228,67		228,67	228,67
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	871,17		871,17	862,05
ACTIF IMMOBILISE	6 145 151,07	1 390 856,45	4 754 294,62	4 937 808,02
Matières premières et autres approv,	21 672,15		21 672,15	13 752,08
Autres	1 818,17		1 818,17	1 028,26
STOCKS ET EN COURS	23 490,32		23 490,32	14 780,34
Clients	124 464,25	5 914,52	118 549,73	92 804,80
Autres créances	247 143,50		247 143,50	163 413,41
CREANCES	371 607,75	5 914,52	365 693,23	256 218,21
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS				
Banques et Chèques postaux	681 193,79		681 193,79	641 804,05
Caisse	663,82		663,82	33,70
DISPONIBILITES	681 857,61		681 857,61	641 837,75
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 445,06		3 445,06	11 895,98
ACTIF CIRCULANT	1 080 400,74	5 914,52	1 074 486,22	924 732,28
Charges à répartir				
Autres régularisations				
TOTAL ACTIF	7 225 551,81	1 396 770,97	5 828 780,84	5 862 540,30

LE COMPTE DE RESULTAT 2018/2019

du 1er septembre 2018 au 31 août 2019

Libellé	TOTAUX 2018/2019	Exercice N-1
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	655 199,32	168 954,70
Produits activités annexes	91 555,58	95 687,93
Montant net du chiffre d'affaires	746 754,90	264 642,63
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	205 567,39	517 895,19
Reprises sur provisions, transfert de charges	21 264,37	38 210,22
Autres produits	1 102,08	1 529,73
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	974 688,74	822 277,77
Achats de marchandises		
Variation de stocks marchandises		
Achats matières premières approvisionnements	35 627,39	52 927,81
Variation de stocks matières premières	-8 709,98	-9 252,36
Autres achats	36 889,69	41 681,81
Charges externes	100 435,03	123 794,59
Impôts, taxes, versements assimilés	10 088,78	9 959,61
Salaires et traitements	307 635,86	300 471,01
Charges sociales sur salaires	98 682,73	107 837,62
Autres charges sociales		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	219 817,02	59 869,35
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		4 115,00
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	17,45	1,33
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	800 483,97	691 405,77
RESULTAT D'EXPLOITATION	174 204,77	130 872,00

LE COMPTE DE RESULTAT 2019/2020

du 1er septembre 2019 au 31 août 2020

Libellé	TOTAUX 2018/2019	Exercice N-1
Produits financiers, participations	1 213,12	1 321,14
Produits des autres immobilisations financières		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprise provisions et transfert de charges		
Différences positives de changes		
Produits sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 213,12	1 321,14
Dotations amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	32 861,42	26 944,73
Différence négative de changes		
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	32 861,42	26 944,73
RESULTAT FINANCIER	-31 648,30	-25 623,59
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	142 556,47	105 248,41
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	607,26	200,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	134 026,86	31 627,64
Reprise sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	134 634,12	31 827,64
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 988,90
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 988,90
RESULTAT EXCEPTIONNEL	134 634,12	29 838,74
Participations des salariés		
Impôts sur les bénéfices	105,00	337,00
TOTAL DES PRODUITS	1 110 535,98	855 426,55
TOTAL DES CHARGES	833 450,39	720 676,40
BENEFICE OU PERTE	277 085,59	134 750,15

ANNEXE

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01 Septembre 2019 au 31 Août 2020

Règles et méthodes comptables

Engagements financiers et autres informations

Notes sur le Bilan Actif

Notes sur le Bilan Passif

Détails produits et charges

ANNEXE

Total du bilan avant répartition : 5 828 780,84 € **Résultat :** 277 085,59 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le par le Conseil d'Administration.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en respectant les règles comptables édictées par le règlement ANC 2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés

Hypothèque de 700 000 € sur l'ensemble des bâtiments

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Autres informations significatives

Le confinement et la fermeture des locaux liés à la covid-19 qui ont eu un impact sur le résultat pour l'association (27K€ de remises sur les pensions notamment)

La réforme du financement de l'apprentissage qui a pour principaux impacts :

- Le financement par les OPCO à compter du 01/01/20
- La baisse des subventions de fonctionnement versées par la Région (-252K€) et la facturation aux OPCO à compter de l'exercice N (460K€)
- L'association n'est plus éligible à la taxe d'apprentissage

Engagements financiers

Engagements en matière d'IDR : 20 823,57 €

ANNEXE**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

Actif immobilisé : les mouvements de l'exercice sont détaillés sur l'annexe n°1

Etat des créances : cf tableau joint (*annexe n°4*)

Etat des provisions clients : les mouvements de l'exercice sont détaillés sur l'annexe n°3

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : 146 102,57 €

- Subventions OPCO : 146 102,57 €

Charges constatées d'avance : 3 445,06 €

- Charges d'exploitation : 3 445,06 €

ANNEXE**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Subventions d'équipement**

Compte tenue des contraintes économiques liées à l'activité de formation et bien qu'un engagement à terme des financeurs ne puisse être obtenu sur le renouvellement des subventions, celles-ci sont considérées comme affectées à des biens non renouvelables par l'association. En conséquence, une reprise au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement du bien.

Etat des dettes : cf tableau joint (*annexe n°4*)

Charges à payer incluses dans les postes du bilan : 28 281,66 €

- Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit	:	342,87 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	:	22 611,61 €
- Dettes sociales	:	
- Dettes fiscales	:	5 327,18 €

Produits constatés d'avance : 2 253,33 €

:

ETAT DES IMMOBILISATIONS AU 31 AOÛT 2020

N° Cpte	Libellés	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Virement de poste à poste	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
201	Frais d'établissement	0,00				0,00
205	Conces. et droits similaires	4 389,48				4 389,48
	TOTAL I	4 389,48	0,00	0,00	0,00	4 389,48
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2115	Terrains	635 534,73				635 534,73
212	Aménagement terrain	0,00				0,00
21315	Constructions (terrains propres)	3 896 393,86	-1 681,60			3 894 712,26
2135	Installation, aménagements constructions	0,00				0,00
214	Constructions (terrains d'autrui)	0,00				0,00
2151	Instal. techn. mat. et outil. pédag.	236 221,44				236 221,44
2181	Instal., aménag.const. (terrain d'autrui)	1 112 588,86		75 383,89		1 037 204,97
2182	Matériel de transport	10 200,00	19 267,00			29 467,00
2183	Matériel de bureau, informatique	52 604,18	2 407,99			55 012,17
21841	Mobilier d'enseignement	0,00				0,00
21842	Mobilier d'internat	61 377,69		18 197,99		43 179,70
21843	Mobilier de bureau	0,00				0,00
2187	Matériel et outillage internat	21 394,38				21 394,38
2188	Matériel de la propriété	0,00				0,00
21881	Matériel et outillage d'animation	0,00				0,00
231	Immobilisations en cours	77 308,23	16 273,65	-93 581,88		0,00
237	Acompte/commande d'immobilisation	0,00				0,00
	TOTAL II	6 103 623,37	36 267,04	0,00	0,00	5 952 726,65
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
267	Titres de participation	0,00				0,00
272	Autres titres immobilisés	633,38	9,12			642,50
274	Prêts et autres créances	0,00				0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	228,67				228,67
	TOTAL III	862,05	9,12	0,00	0,00	871,17
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	6 108 874,90	36 276,16	0,00	0,00	5 957 987,30

ETAT DES AMORTISSEMENTS AU 31 AOÛT 2020

N° Cpte	Immobilisations amortissables	Amortis. début d'exercice	Dotation	Compl 05/06	Diminutions	Amortis. fin d'exercice
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
201	Frais d'établissement	0,00				0,00
205	Conces. et droits similaires	2 346,44	777,43			3 123,87
	TOTAL I	2 346,44	777,43		0,00	3 123,87
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
212	Aménagement terrain	0,00				0,00
2131	Constructions (terrains propres)	28 704,20	172 196,47			200 900,67
2135	Installation, aménagements constructions	0,00				0,00
214	Constructions (terrains d'autrui)					
2151	Instal. tech. mat. et outil. pédag.	214 054,20	3 202,73			217 256,93
2181	Instal., aménag.const. (terrain d'autrui)	845 464,55	30 171,54			875 636,09
2182	Matériel de transport	10 200,00	74,93			10 274,93
2183	Matériel de bureau, informatique	40 933,93	4 425,01			45 358,94
21841	Mobilier d'enseignement	0,00				0,00
21842	Mobilier d'internat	10 436,07	7 898,50			18 334,57
21843	Mobilier de bureau	0,00				0,00
2187	Matériel et outillage internat	18 927,50	1 042,95			19 970,45
2188	Matériel de la propriété	0,00				0,00
21881	Matériel et outillage d'animation	0,00				0,00
		0,00				0,00
	TOTAL II	1 168 720,45	219 012,13	0,00	0,00	1 387 732,58
	TOTAL GENERAL (I + II)	1 171 066,89	219 789,56	0,00	0,00	1 390 856,45

ETAT DES PROVISIONS AU 31 AOÛT 2020

N° Cpte	Nature des provisions	Montant début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant fin d'exercice
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
151	Provisions pour risques				0,00
1572	Provisions grosses réparations				0,00
					0,00
	TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS				
297	Immobilisations financières				0,00
					0,00
	TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
491	Dépréciation de comptes d'usagers	6 749,62	0,00	835,10	5 914,52
1572	Dépréciation de comptes de débiteurs divers				
					0,00
	TOTAL III	6 749,62	0,00	835,10	5 914,52
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	6 749,62	0,00	835,10	5 914,52



GROUPE Y - BOISSEAU

52 rue Jacques-Yves-Cousteau
BP 409
85010 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tel : 02 51 62 22 01